

FICHE-MESURE

3F8

Incitation des administrations, collectivités et opérateurs à mettre en œuvre les plans de continuité d'activité (PCA)

Plan pandémie grippale

Validation : 13/10/2011

Organisme-pilote et rédacteur :
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
(SGDSN)

1. Objectifs

En fonction des difficultés de fonctionnement prévisibles, encourager les acteurs à mettre en œuvre leur Plans de continuité d'activité (PCA).

2. Autres fiches en lien

Fiche 3F16 : Production et distribution d'eau potable et contrôle de la qualité des eaux potables et de loisirs

Fiche 3F17 : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes)

Fiche 3F21 : Maintien des transports avec rééquilibrage vers les besoins prioritaires planifiés par les services de l'Etat et les opérateurs concernés

Fiche 3F24 : Maintien des missions prioritaires de Météo-France

3. Conditions de déclenchement et de levée de la mesure

La mesure est déclenchée dès lors que des indices laissent penser que des difficultés de continuité vont apparaître en raison d'un taux notable d'absentéisme. Cette mesure, purement incitative, doit être déclenchée par anticipation, sans attendre des perturbations majeures.

4. Questions à poser par le décideur

Quels indices permettent de redouter, à court ou moyen terme, des perturbations majeures ? Par exemple : situation dans d'autres pays, forte crainte de la population, fort taux d'attaque de la maladie, forte virulence...

5. Gradation possible en fonction de l'impact de la pandémie

La mesure d'incitation à la mise en œuvre n'implique pas que cette dernière soit en tout ou rien. Elle doit rester proportionnée au risque.

6. Mode opératoire (porter une attention particulière aux questions de coordination interministérielle)

Cette action peut être notifiée par les voies administratives au niveau central et aux préfets et relayées par ces derniers auprès des collectivités territoriales. L'information des opérateurs passe davantage par les fédérations professionnelles et par une action de communication.

7. Outils juridiques

Il s'agit d'une simple incitation, la mise en œuvre des PCA relevant des différents organismes, en tenant compte des situations locales.

8. Circulaires et références documentaires

Guide « Plan de continuité d'activité »

9. Indicateurs et contrôle d'exécution

Une remontée vers la cellule interministérielle de crise (CIC) est indispensable par les voies administratives et via la cellule de continuité économique (CCE) pour les opérateurs. Les préfets recueillent ces informations au niveau territorial.

10. Commentaires

/